

## Feuille de route

### Lutte contre les changements climatiques, énergie et développement durable

---

À l'occasion de la 20<sup>e</sup> rencontre alternée, le 8 mars 2018, à Paris, les Premiers ministres de la République française et du Québec fixent les priorités et les objectifs figurant dans la présente feuille de route en matière de lutte contre les changements climatiques, de l'énergie et du développement durable.

Ils confient au ministre de la Transition écologique et solidaire de la France, ainsi qu'aux ministres du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et des Relations internationales et de la Francophonie du Québec de veiller au développement et au renforcement des échanges sur ces aspects entre les administrations compétentes.

Dans la continuité du plan d'action du gouvernement français pour une mise en œuvre exemplaire de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, la France et le Québec souhaitent renforcer leurs coopérations bilatérale et multilatérale sur les enjeux climatiques. Ils s'engagent à lancer plusieurs initiatives communes en matière de protection de l'environnement qui souligneront les bénéfices économiques d'un développement responsable.

Les Premiers ministres français et québécois demandent aux ministères concernés d'unir leurs forces afin d'accomplir les objectifs suivants :

#### **Objectif 1 : Intensifier la lutte contre les changements climatiques et promouvoir l'économie verte**

Les gouvernements français et québécois conviennent de travailler ensemble au développement de l'économie circulaire, de l'électrification des transports et de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le secteur énergétique. Ils entendent favoriser la finance verte et s'engagent à mettre en relation les entreprises françaises et québécoises qui contribuent à l'économie verte et à la lutte contre les changements climatiques. Ils encouragent, à tous les niveaux, les échanges d'expertise et les projets conjoints afin de favoriser le développement d'une finance verte et soutenable.

Dans cette perspective, la France et le Québec organiseront une table ronde de haut niveau sur un rapprochement entre le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne et le marché du carbone mis en place entre le Québec et la Californie, et rejoint depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par l'Ontario. Cet événement qui pourrait se tenir en juin 2018, en marge du G7, serait ouvert à tous les partenaires intéressés et serait l'occasion de partager les points de vue et de réfléchir à la portée des mécanismes existants ainsi qu'aux bénéfices qui y sont associés afin d'inciter les acteurs économiques à s'engager durablement sur la voie d'une économie bas carbone.

La France et le Québec encouragent la collaboration entre l'ADEME et RECYC-QUÉBEC afin de favoriser la transition vers une économie circulaire et trouver des solutions concrètes aux problématiques actuelles relatives à la réutilisation des matières recyclables. Afin de favoriser le développement de l'expertise en économie circulaire au Québec, deux rencontres d'échange par année pourraient être organisées entre des spécialistes des politiques publiques françaises ou responsables de la mise en œuvre de l'économie circulaire en France et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec et. De plus, le ministère français de la Transition écologique et solidaire sera invité en novembre 2018 à participer aux premières Assises québécoises de l'économie circulaire, organisées par RECYC-QUÉBEC.

## **Objectif 2 : Œuvrer ensemble à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports**

Afin de limiter l'impact environnemental du transport des personnes et des marchandises, la France et le Québec appuient le développement de la recherche dans ce domaine, notamment sur le transport maritime durable et intelligent.

Les deux gouvernements s'appuient sur l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui à la recherche maritime (IFQM), qui regroupe des experts de haut niveau en innovation dans le secteur maritime. Lancé en octobre 2016 par les Premiers ministres français et québécois, l'IFQM a pour objectif de développer les coopérations bilatérales et de favoriser l'émergence de nouvelles connaissances et des nouveaux projets de recherche au service de nos sociétés.

L'IFQM lancera un premier appel auprès des scientifiques destiné à réaliser des projets de recherche bilatéraux innovants afin de réduire l'empreinte écologique dans les transports maritimes en réduisant les gaz à effet de serre et les impacts sur les mammifères marins et les écosystèmes côtiers. L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et les Fonds de Recherche du Québec (FRQ) sont invités à travailler avec l'IFQM et à travailler à la mise au point conjointe d'un ambitieux appel à projets de recherche sur le thème de la mer. Le Centre français de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) et le Centre québécois d'expertise sur la gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM) sont invités à développer une plateforme d'échanges d'expertises, en liaison avec l'IFQM.

Les deux gouvernements appellent au développement de la collaboration entre les regroupements industriels en électrification des transports et favorisent la réalisation de missions conjointes en France, au Québec et dans le cadre de grands événements internationaux sur cette nouvelle filière industrielle.

### **Objectif 3 : Protéger ensemble la biodiversité**

La France et le Québec luttent conjointement pour la préservation de leurs écosystèmes et tiennent à développer leurs coopérations en matière de gestion et de restauration de la biodiversité et des milieux naturels.

Les gouvernements expriment leur volonté à s'impliquer pour mobiliser leurs concitoyens et accompagner les acteurs engagés dans leurs efforts. Ils visent à œuvrer conjointement au contrôle et à la prévention des atteintes à l'eau, notamment aux milieux humides et hydriques, ainsi qu'à la biodiversité, à élaborer des politiques de reconquête de la biodiversité, de conservation et de restauration des milieux naturels, à développer des coopérations en matière de sauvegarde des espèces faunistiques et floristiques menacées ou vulnérables et à lutter contre les espèces envahissantes.

Ils mettent en relation l'Agence française de la biodiversité et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec afin qu'ils travaillent ensemble à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité des deux territoires en développant les connaissances et en veillant à une gestion équilibrée et durable des milieux humides et hydriques.